

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

08 - NOUVEAU QUARTIER AVENUE DU GENERAL-DE-GAULLE - CESSION FONCIERE GAMBETTA

N° 2016-07-08

NOMENCLATURE : 3/2/1

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 29 février 2016 ;

Vu la délibération n°2015-09-10 approuvant le protocole d'accord pour la cession éventuelle de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet de nouveau quartier ;

Vu la délibération n°2016-05-16 approuvant le déclassement du domaine public des terrains de sport et du parking existant le long de l'avenue du Général-de-Gaulle, objet de la cession ;

Vu le CGCT notamment l'article L2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 29 février 2016 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 20 juin 2016 ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE08-
du 20 juin 2016 ;
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Est exposé ce qui suit :

La commune travaille sur une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. Les élus ont défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle.

Le programme du projet porte sur le développement d'une offre d'habitat mixte (accession à la propriété libre, logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété), l'implantation d'une résidence service senior, d'une surface commerciale et de cellules commerciales ainsi que la construction d'une médiathèque.

Les sociétés SCCV VILLA PARNASSE et SCCV PSLA VILLA PARNASSE se sont substituées à la société COMPAGNIE IMMOBILIERE DES PAYS DE LA LOIRE. Elles souhaitent réaliser une opération immobilière de construction de logements sur Treillières.

Il a été convenu que les parcelles cadastrées section AP n°113 et n°115 situées avenue du Général-de-Gaulle et, appartenant à la commune, pour une contenance totale de 9 021 m², soient cédées à l'aménageur.

Il convient désormais de procéder à la cession des parcelles cadastrées section AP n°113 et n°115 pour un prix au m² de 106 €, soit un montant total de 953 850 €.

Les sociétés SCCV VILLA PARNASSE et SCCV PSLA VILLA PARNASSE s'engagent à signer une Vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour un local d'activités. Le prix au m² est fixé à 1 275 €. Le prix total de la VEFA sera fixé en fonction de la surface de plancher définitive figurant sur le plan de l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre, décide :

- D'APPROUVER la cession des parcelles AP n°113 et n°115 pour une contenance totale de 9 021 m², pour un montant de 953 850 €, aux sociétés SCCV VILLA PARNASSE et SCCV PSLA VILLA PARNASSE ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer les actes authentiques à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la cession.

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE TREILLIERES' around the perimeter and 'LE MAIRE' in the center. The signature is written in a cursive style.

Publié le 06/07/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE08-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016